Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220628-22-121-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Vienne Condrieu Agglomération

DÉLIBERATION 22-121

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 JUIN 2022

Date de la convocation : 21juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Hilda DERMIDJIAN à Michèle CEDRIN, Mme Annie DUTRON à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à M. Daniel PARAIRE, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Lévon SAKOUNTS à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Maryline SILVESTRE à M. Jean-Claude LUCIANO.

Absent suppléé : M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON.

Absent excusé : M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – **Commerce** Subventions 2022 aux associations et animations commerciales

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du schéma de développement commercial 2022 – 2027, approuvé le 13 décembre 2021, Vienne Condrieu Agglomération s'est engagée à soutenir les démarches collectives des commerçants visant à renforcer l'attractivité commerciale du territoire.

Ainsi, Vienne Condrieu Agglomération intervient par un appui en ingénierie, en prêt de matériel, et par l'attribution de subventions pour favoriser la mise en œuvre des projets des associations de commerçants et artisans du territoire. Vienne Condrieu Agglomération peut également soutenir financièrement des évènements favorisant le dynamisme commercial, dès lors que la commune les soutient également. La contribution financière de Vienne Condrieu Agglomération a vocation à soutenir les projets en cohérence avec le schéma de développement commercial et non les frais de fonctionnement des associations. La subvention de Vienne Condrieu Agglomération est soumise à une intervention de la commune concernée pour un montant identique.

Plusieurs associations de commerçants et artisans sont constituées sur le territoire. Parmi celles-ci, quatre ont sollicité une subvention de l'intercommunalité. La Ville de Vienne pour l'organisation de la Foire de Vienne, qui se tiendra les 8 et 9 octobre, sollicite également un soutien de 14 000 €. Cet évènement économique d'envergure régionale, installe un lieu de rencontre commercial et convivial le premier week-end d'octobre, une période de l'année traditionnellement plus calme.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations et animations commerciales suivantes pour leurs projets 2022.

Organisme	Projet 2022	Subvention Vienne Condrieu Agglomération
Vienne Atout Commerce	Braderie les 2J ; jeu concours et décoration de vitrines dans le cadre du Jazz, animation de rentrée, animation black friday.	20 000 €
CAP Commerces (Condrieu)	Saint Patrick, marché nocturne estival, opération dernier week-end à la plage, marché de Noël et patinoire.	1 500 €
ARTI'COM (Ampuis)	Journée des commerçants, animations de Noël et décoration.	2 500 €
UCAEP (Eyzin Pinet)	Quinzaine commerciale, outils de communication, 8 décembre.	1 000 €
Ville de Vienne	Foire de Vienne 8 et 9 octobre	14 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 13 décembre 2021 approuvant le schéma de développement commercial 2022 – 2027,

VU le projet de convention entre Vienne Condrieu Agglomération et Vienne Atout Commerce,

VU l'avis favorable de la commission économie du 19 mai 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMÉS (1 non-participation) :**

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations de commerçants suivantes :

Organisme	Subvention Vienne Condrieu Agglomération 2022
Vienne Atout Commerce	20 000 €
CAP Commerces	1 500 €
ARTI'COM	2 500 €
UCAEP	1 000 €
Ville de Vienne	14 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2022 entre Vienne Condrieu Agglomération et Vienne Atout Commerce.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 04/07/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat